



Paratuberculose

Plan de contrôle

Le plan de contrôle de la Paratuberculose est né de la volonté conjointe de l'industrie laitière et des organisations agricoles de l'Agrofront de proposer aux producteurs un outil de maîtrise du risque de contamination du lait par le germe de la Paratuberculose (PTB) dans les troupeaux. Le Fonds sanitaire assure son financement.

Les grandes lignes

1. Le plan concerne les troupeaux laitiers de manière à évaluer le risque de livrer du lait contaminé (précédemment, les allaitants étaient également testés).
2. Le dépistage se fait au moyen d'un test ELISA sur le lait ou sur le sang et sur toutes les vaches laitières.
3. Les animaux potentiellement excréteurs doivent être éliminés dans les délais requis. Cela signifie que les animaux testés positifs pourront être gardés si une analyse supplémentaire (PCR) sur matières fécales détermine que l'animal n'est pas excréteur.

4. A l'issue du bilan, les troupeaux seront classés en 3 'niveaux' (et non plus 'statut'):

- Niveau A: le risque de contamination du lait est faible: il n'y a pas (ou plus) d'animaux excréteurs dans le troupeau laitier,
- Niveau B: le risque de contamination du lait est modéré,
- Niveau C: le risque de contamination du lait est réel: des animaux potentiellement excréteurs sont présents dans l'exploitation.

Chaque niveau est donc établi selon certains paramètres et selon les options que prend l'éleveur. Davantage d'explications seront fournies à tout personne qui s'inscrira au plan.

5. les troupeaux qui seront classés dans le niveau A feront un bilan tous les deux ans, les autres tous les ans.
6. Les ristournes sont accordées dès la facturation.

Frais et aides

- Le prix HTVA des tests pour les membres cotisants à la mutuelle libre de l'ARSIA est de 4,44 € (7,36 € pour les non cotisants).
- Les frais de prélèvements restent à charge de l'éleveur.
- Par animal testé, l'éleveur bénéficie de 3,92 € TVAC. La ristourne est automatiquement déduite sur la facture d'analyse.
- Les tests PCR sont à charge des éleveurs (48,67€ pour les membres cotisants). Mais l'Arsia propose une action à ceux qui souhaitent mettre en place le plan ARSIA d'assainissement du troupeau (voir ci-dessous).

Qui a droit aux aides?

Tout détenteur qui dispose d'un quota laitier et qui s'engage par écrit à:

- tester annuellement au moins tous les animaux laitiers de son troupeau,
- faire abattre tous les animaux potentiellement excréteurs dans les délais impartis,

- réaliser une prise de sang de dépistage sur tous les bovins de plus de 24 mois nouvellement introduits dans le troupeau.

Comment accélérer l'assainissement?

S'il présente l'intérêt d'apporter une estimation de la circulation de la PTB dans le troupeau et de réduire la charge infectieuse en éliminant les animaux excréteurs, le plan proposé ne permet pas à terme l'éradication totale de la maladie. C'est pourquoi l'Arsia travaille activement à l'élaboration d'un plan d'assainissement, qui sera complémentaire au plan 'laitier' actuel. Le dépistage actuel est basé sur la recherche d'anticorps dans le sang ou le lait à l'aide d'un test ELISA. Cette technique a l'avantage d'être rapide, automatisable et surtout «abordable» sur le plan financier. La sensibilité du test Elisa PTB, c'est à dire sa capacité à détecter les animaux infectés en rendant un résultat positif, est toutefois insuffisante. Cela signifie en pratique que la proportion de résultats «faux négatifs» est importante. Un résultat négatif au test n'apporte donc pas la garantie que l'ani-

mal n'est pas infecté! Par ailleurs, ce plan se limite aux seuls animaux laitiers et ne concerne pas les animaux allaitants souvent présents dans l'exploitation, à côté du cheptel laitier.

Une alternative à ce problème est de combiner 2 techniques différentes de dépistage et de les répéter au cours du temps. C'est là qu'intervient la recherche par PCR du germe lui-même dans les matières fécales des animaux. Cette technique a l'avantage de nous renseigner sur le fait que l'animal est excréteur ou pas de la bactérie.

L'Arsia propose aux éleveurs qui souhaitent aller plus loin d'associer les 2 méthodes et ce, à l'échelle de tout le troupeau. L'Arsia propose à ce titre un prix de 8.5 HTVA par PCR et par bovin, accessible aux détenteurs cotisants à la mutuelle ARSIA et engagés dans le plan de contrôle contre la paratuberculose. Afin d'assurer le suivi de ce programme l'Arsia propose aux éleveurs les services d'un vétérinaire consultant, qui opérera en collaboration proche et permanente avec le vétérinaire d'exploitation.

Pour plus d'info: ARSIA: Tél.: 04/239.95.10

Economisez les frais de prélèvement grâce au contrôle laitier

Grâce à une collaboration entre l'AWE, l'ARSIA et le Comité du lait, vous pouvez utiliser l'échantillon du contrôle laitier en vue du dépistage de la paratuberculose. Vos échantillons du contrôle laitier sont ainsi utilisés par le comité du lait à la fois pour les analyses du contrôle laitier, ainsi que pour le dépistage de la paratuberculose, et vous économisez ainsi les frais de prélèvement additionnels.

Après votre adhésion au plan et quelques contrôles laitiers, vous disposez ainsi de votre bilan, sans effort financier complémentaire au coût d'analyse (0,74 HTVA par animal testé), ni investissement supplémentaire en temps pour le prélèvement des échantillons!